

## Référence électronique

MAËS Gaëtane, « L'Académie de peinture et de sculpture de Valenciennes : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

**Gaëtane MAËS**  
**Université de Lille,**  
**CNRS UMR 8529-IRHiS**

## L'Académie de peinture et de sculpture de Valenciennes : les statuts et règlements

Située à cinquante kilomètres de Lille, la ville de Valenciennes a mis en place une Académie de peinture et de sculpture tardivement selon une vocation différente de l'École de dessin de Lille. Sous l'autorité de l'amateur Pujol de Mortry, la municipalité souhaite renouer avec le passé glorieux de la ville, et son règlement du 8 juin 1785 s'ouvre par le préambule suivant :

« L'établissement d'une Académie de Peinture nous paru indispensable, dans une Ville où le goût & les talents en ce genre, se trouvent, pour ainsi dire, innés en ses Citoyens. Les Artistes célèbres que cette Ville a produit, nous sont un sûr garant des succès de cet établissement, que le bien public sollicitoit vivement depuis longtemps ».

À partir de là, le règlement s'emploie d'abord à définir les conditions d'accès à l'académie pour les artistes et les amateurs, et de prévoir ensuite l'enseignement.

Les Statuts et règlements de l'Académie de Valenciennes publiés en 1785 se composent de trois parties : il y a d'abord les statuts émanant de l'Académie royale de peinture et de sculpture signés par le comte d'Angiviller à la date du 1<sup>er</sup> mars 1785 (p. 1-12), puis le règlement établi le 8 juin 1785 par le Magistrat de Valenciennes (p. 13-28), et enfin, les lettres d'affiliation données à Valenciennes le 1<sup>er</sup> octobre 1785 (p. 29-30).

Aucun des articles composant ces trois parties n'est original, mais Valenciennes se distingue néanmoins des autres écoles situées au nord de Paris sur deux points : le premier est qu'elle a souhaité se définir comme une « Académie », et elle a obtenu rapidement des lettres d'affiliation de l'Académie royale. Cette réussite est néanmoins le résultat de tractations précises, car la première version a fait l'objet de corrections sévères de la part de d'Angiviller et de Jean-Baptiste-Marie Pierre qui ont été publiées en 1986<sup>1</sup>.

Le second est qu'à l'image de son modèle parisien, elle a inclus la peinture et la sculpture dans son appellation – et non pas le dessin –, et de ce fait, elle a recruté deux professeurs distincts dès son ouverture.

En revanche, l'organisation de son enseignement ressemble à celui dispensé dans la plupart des écoles de dessin de province puisqu'il s'agit de répondre aux attentes de publics diversifiés. Ainsi, l'article 4 du titre III du règlement propre au Magistrat de Valenciennes indique clairement qu'il s'agit de former des élèves se destinant à une profession.

Pour ce faire, la municipalité a financé l'enseignement en fournissant les bâtiments adéquats (l'ancien collège des Jésuites devenu Collège communal en 1764 et abritant aujourd'hui la bibliothèque municipale, rue Ferrand), et en assurant les traitements des professeurs. Les dépenses fixes étaient de

---

<sup>1</sup> *L'Académie de peinture et de sculpture à Valenciennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, (cat. expo., Valenciennes, 1986), Valenciennes, musée des Beaux-Arts, 1986, p. 23-37.

### Référence électronique

MAËS Gaëtane, « L'Académie de peinture et de sculpture de Valenciennes : les statuts et règlements », *Les papiers d'ACA-RES, Actes des journées d'étude, 8-9 décembre 2016, Paris Centre allemand d'histoire de l'art*, mis en ligne en avril 2017.

1200 livres de pension annuelle pour le professeur de peinture, de 900 livres pour le professeur de sculpture, de 400 livres pour le modèle et de 300 livres pour le concierge.

L'importance des sommes investies dans les aménagements du Collège communal (16 864 livres pour la salle de l'Académie) et les frais fixes sont un des reproches majeurs faits au Prévôt de Valenciennes par le Conseil particulier de la ville de Valenciennes dès 1788. Le conflit entre Pujol de Mortry et son Conseil ne cesse de croître dans les années suivantes et il aboutit à la fermeture définitive de l'Académie en 1794<sup>2</sup> [pour le détail, voir : Cat. Expo. Valenciennes 1986, p. 49-61].

Source : *Statuts et Réglemens de l'Académie de Peinture et de Sculpture de la ville de Valenciennes*, Valenciennes, imprimerie J.-B. Henry, 1785, in-8°, 30 p. [exemplaire reproduit : Bibliothèque municipale de Lille, 42160, Fonds ancien avant 1952]

---

<sup>2</sup> Pour le détail, voir : *op.cit.*, p. 49-61.